



## **PROCES-VERBAL DU CONSEIL SCIENTIFIQUE**

### **- SEANCE DU 25 OCTOBRE 2012 -**

Etaient présents : M. SINGARAVELOU, Mme BEGHAIN, M. BENOIT, Mme BINET, M. FIGEAC, M. FRANCE, Mme GOMEZ-VIDAL, M. LE BLANC, M. PERNOT, M. REVAUGER, Mme TAUZIN-CASTELLANOS, M. GORGUE, M. LASTECOURES, Mme MARACHE, Mme PINEDE, M. DE LA FUENTE, Mme DUCOURNEAU, Mme DUTHU, M. RIGOLLET, M. SELVA, Mme LAMOULIE, Mme ROLAND, Mlle CORNET, Mlle CROMBET, M. DESCHAMPS, M. ELBAZE.

Etaient représentés : M. BERTRAND, Mme SENGES, Mlle DUFAURE.

Etaient invités : Mme BOURMAUD, Mme LARGOUET, M. MIURA

M. SINGARAVELOU ouvre la séance à 14H10.

### **I - ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 20 SEPTEMBRE 2012.**

M. SINGARAVELOU demande s'il y a des remarques.

Mme BEGHAIN signale qu'à la page 5 du procès-verbal sur l'ISTEX, il s'agit d'un financement de l'Etat, de l'ANR et du CNRS dans le cadre du programme I. A.

M. SINGARAVELOU propose de passer au vote :

Votants : 29  
Abstention : 1  
Blanc/nuls : 0  
Contre : 0  
Pour : 28

**➤ Le Conseil Scientifique adopte le procès-verbal du 20 septembre 2012.**



## **II - ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 27 JUIN 2012**

M. SINGARAVELOU demande s'il y a des remarques. En l'absence de remarque il propose de passer au vote :

Votants : 29  
Abstention : 1  
Blanc/nuls : 0  
Contre : 0  
Pour : 28

**⇒ Le Conseil Scientifique adopte le procès-verbal du 27 juin 2012.**

M. SINGARAVELOU donne la parole à M. LE BLANC.

## **III - EXAMEN DU BUDGET DE LA RECHERCHE POUR L'ANNEE 2013**

M. LE BLANC présente le modèle de répartition des moyens de la Recherche dans le cadre de la préparation du budget 2013. Comme évoqué précédemment, il a été proposé, malgré des informations encore très incertaines sur la délégation globale de crédits par le Ministère, de maintenir au niveau de 2012 le montant de l'allocation de fonctionnement alloué à la Recherche. Cet engagement du maintien du niveau global des crédits se double d'un second engagement visant à maintenir strictement l'enveloppe consacrée aux budgets de fonctionnement des équipes.

Il est tout d'abord proposé de maintenir la dotation allouée aux Presses Universitaires de Bordeaux, soit 33 753 €. Cependant ce maintien suppose la mise en place d'un plan d'actions visant à la fois à affiner les prévisions de recettes et à maîtriser l'exécution des dépenses.

La part de l'enveloppe dédiée aux moyens mutualisés, qui s'élevait en 2012 à 246 600 €, est portée en 2013 à 274 980 €. L'augmentation des moyens mutualisés est prévue pour faire face surtout à l'augmentation substantielle de la dotation aux amortissements non neutralisés, elle-même liée à l'augmentation substantielle des investissements engagés par les équipes de recherche.

Il est proposé de consacrer en 2013 à la Politique Scientifique de l'Etablissement 150 496 € (contre 183 876 € en 2012). Cette baisse est directement consécutive à la fois à la problématique de l'augmentation de la dotation aux amortissements et à la décision relative à la préservation du niveau de l'enveloppe des équipes de Recherche. Considérant l'apport à la PSE de 70 % du préciput (44 000 € prévus en 2013) et au vu des opérations réalisées en 2012, l'Université devrait pouvoir continuer à mener une politique ambitieuse de soutien et de mise en valeur de la Recherche.

Pour la part relative aux dotations des équipes, cette allocation aux équipes de recherche est constituée de trois sous-ensembles : un socle réparti selon 2 critères (moyenne des dépenses réalisées et nombre d'enseignants-chercheurs producteurs pondéré par la cotation AERES de l'équipe de recherche), une enveloppe bonus (encadrement doctoral) et une enveloppe dotation maintenance tenant compte des dépenses lourdes spécifiques financées sur DGF par certaines équipes. Le montant de l'allocation aux équipes a augmenté en 2012, et est maintenu en 2013 à 469 428 € avec la répartition suivante : 440 171 € pour le socle, 15 000 € de bonus et 14 258 € de maintenance.

Le projet 2013 prévoit une accélération de la réduction du poids du critère des dépenses réalisées, conformément aux recommandations faites lors de la conférence des directeurs d'équipe de recherche en ne répartissant plus que 35 % de l'enveloppe sur cette



base (75 % en 2011, 65 % en 2012) et, réciproquement, une augmentation de l'importance du critère du nombre d'enseignants-chercheurs pondéré, qui représentera désormais 65 % de l'enveloppe (25 % en 2011, 35 % en 2011).

Pour le modèle 2012, les données issues du modèle conduisaient à des baisses importantes pour certaines équipes. Le conseil d'administration avait alors décidé de plafonner à 5 % la baisse (10 % pour CLARE), et d'écarter les équipes en hausse au prorata du nombre d'enseignants-chercheurs produisant pour financer ce plafonnement. Pour le modèle 2013, compte tenu du fait que le montant total alloué aux équipes est maintenu (il était en hausse de 3,7 % l'année dernière), il est proposé d'appliquer un plafonnement à - 7,5 %. Parallèlement, l'évolution importante du poids des critères du modèle (abaissement de la part de la dotation allouée en fonction des dépenses à 35 % du socle) conduit certaines équipes à progresser très fortement (+26,1 % pour MICA par exemple). Par conséquent, la conférence des directeurs d'équipes de recherche a proposé un plafonnement à la hausse de 7,5 %. Il est proposé que seules les équipes plafonnées à la hausse participent au financement des équipes plafonnées à la baisse. Comme les montants ne s'équilibrent pas totalement, et qu'il reste 1 409 €, il est proposé de répartir ce montant parmi les équipes plafonnées à la baisse, au prorata de leur nombre d'EC produisant pondéré.

M. SINGARAVELOU remercie M. LE BLANC pour cette présentation

M. LASTECOUCERES demande quels sont les critères de plafonnement qui ont été arrêtés.

Mme BEGHAIN répond que les écarts ont été plafonnés à 7,5 % (en moins ou en plus).

M. FIGEAC rappelle que le collège des directeurs des équipes de recherche s'est montré hostile à ces propositions de statut quo ou d'acceptation du modèle d'allocation. En réunion des directeurs, nous avons vu varier les paramètres en fonction de ce que l'on voulait faire entrer dans le modèle. On a inversé le rapport de deux critères du socle et les équipes concernées ont été satisfaites. On se penche sur un principe philosophique et non sur une variation de quelques milliers d'euros. Ce système de vases communicants est détestable. Deux directeurs ont protesté contre le fait que les enseignants-chercheurs extérieurs ne soient pas intégrés dès cette année. Le séminaire de juin prévu pour élaborer des critères peut déboucher sur des prises de décision perverses par les équipes comme celle de recruter plus de thésards pour augmenter leurs crédits.

M. FRANCE ajoute qu'il est tout à fait d'accord avec M. FIGEAC et que modèle proposé ne tient pas compte du fonctionnement d'une UMR comme Ausonius. La dotation sert pour le fonctionnement de la structure. Il trouve préoccupant que depuis quatre ans l'allocation d'AUSONIUS diminue, ce qui engendre un sentiment d'inquiétude dans cette UMR. Il demande le maintien d'un statut quo jusqu'à la réunion du printemps prochain qui verra la mise en place d'un système pérenne.

M. REVAUGER souhaite que l'on trouve une solution au problème de l'amortissement qui pénalise les budgets. Il dit qu'il est d'accord pour l'organisation d'un séminaire au mois de juin. Il ajoute que la question des producteurs en voie d'intégration dans le modèle est très importante pour notre université. Il regrette que ce ne soit pas pris en compte dès cette année. Il voudrait que l'on tienne compte également des soutenances d'HDR.

M. RAMBAUD répond que l'on est passé d'un système de quadriennal à une dotation annualisée venant de l'établissement. Il n'y a plus de report possible. L'établissement est doté sur le modèle SYMPA qui repose sur un nombre de critères limités



pour assurer une forme de transparence : le nombre d'étudiants présents aux examens et le nombre de producteurs.

M. LE BLANC ajoute que la reconnaissance des programmes blancs d'Ausonius indique clairement le soutien de l'université.

Mme GOMEZ-VIDAL rappelle que nous avons beaucoup perdu en passant du quadriennal au quinquennal. Beaucoup d'équipes étaient A et avaient une subvention annuelle de 67 000 euros. Elles sont passées A+ avec 20 000 euros de moins.

Mme DUTHU signale que beaucoup d'enseignants-chercheurs de Bordeaux 3 ignorent comment sont reversés ces crédits.

M. RAMBAUD explique que nous avons une DGF de 14 Millions d'euros et un taux de producteurs qui nous rapporte 7 millions d'euros au titre de la Recherche.

M. FRANCE signale que la recherche d'Ausonius est financée en grande partie par l'étranger.

Mme DUCOURNEAU précise que les PUB sont en déficit à cause des coûts de commercialisation alors que leur dotation diminue.

M. LE BLANC répond qu'une commission des PUB va être créée afin de tenter de rationaliser les dépenses. Il faudrait réintroduire de la cohérence dans l'organisation des collections et augmenter la part du numérique.

M. SINGARAVELOU demande où en est le projet dans le cadre du PRES.

M. LE BLANC dit qu'à l'heure du PRES il y aura grand intérêt à faire un pool éditorial.

M. SINGARAVELOU demande si l'on doit voter aujourd'hui le budget de la Recherche.

M. RAMBAUD dit qu'il est impératif que le CS se prononce.

Mme GOMEZ-VIDAL dénonce ce système de répartition des crédits qui voit que sur nos 16 équipes 4 sont évaluées à la baisse et 12 à la hausse.

M. FRANCE dit que si l'on fait l'historique, chaque année les crédits d'Ausonius sont diminués.

M. LE BLANC répond que l'équipe a essayé de prendre des positions au niveau de l'ensemble de l'établissement après un dialogue établi avec les équipes.

M. ELBAZ ajoute qu'il serait dommage de générer de la concurrence entre les équipes d'une université.

M. LASTECOUCERES s'étonne que la discussion prenne cette tournure. Il y a plusieurs lectures de ce budget. On ne trouvera jamais un modèle parfait, les critères étant difficilement objectifs. Il préconise une discussion supplémentaire sur ce sujet.

M. PERNOT dit qu'il est partisan d'un modèle dynamique qui comprend une part de solidarité. Il approuvera donc le modèle proposé.



M. France, tout en appelant à la sérénité des débats, fait remarquer que si ce modèle est aussi pensé pourquoi organiser un séminaire. Il comprend la nécessité d'une solidarité mais déplore la diminution régulière des crédits d'Ausonius.

Mme PINEDE demande pourquoi les taux de 35 % et 65 % ont été inversés alors qu'on aurait pu passer à 50/50.

M. RAMBAUD répond qu'il est toujours possible de changer les indicateurs mais signale que c'est de la réunion des directeurs d'équipes qu'est sortie cette inversion de 35/65, en référence à ce qui a été fait pour les UFR.

M. LE BLANC estime qu'il faut prendre acte de la décision d'organiser un séminaire de printemps. Il sera organisé dans le but de mener une réflexion plus qualitative mais aussi dans un esprit de cohérence interne. Il faudra affiner nos prises de positions notamment sur le plan budgétaire. Il faudra s'interroger sur les critères retenus ou écartés comme les HDR qui ne sont pas comptabilisés. Il signale qu'il s'abstiendra de participer au vote en vue de reprendre prochainement la discussion.

M. SINGARAVELOU se félicite que la recherche se porte bien à Bordeaux 3 et qu'elle soit mieux connue à l'extérieur.

M. RAMBAUD précise que sur ce vote, les pous seront considérés en accord avec le modèle et que le fait de voter contre signifie le statut quo.

M. SINGARAVELOU précise qu'il ne participe pas au vote. Il propose de passer au vote :

Votants :	28
Abstention :	15
Blanc/nul :	0
Contre :	7
Pour :	7

M. SINGARAVELOU indique qu'il transmettra le résultat de ce vote au CA.

Mme GOMEZ-VIDAL pose le problème des dossiers Région qui ont dépassé le délai de 18 mois. Auparavant le Conseil Régional avait une politique bienveillante. A cause d'un dysfonctionnement nous avons perdu 54 000 euros.

M. LE BLANC répond qu'il est en pour parlés avec la Région pour trouver un compromis sur ce qui resterait à payer par les équipes. Le reliquat permettra de financer les équipes dans le rouge.

M. RAMBAUD signale que l'application stricte de la justification des dépenses d'un dossier de demande de crédits à la Région dans le délai de 18 mois ne devrait pas mettre dans le rouge les équipes.

M. ELBAZ indique qu'il est régulièrement en relation avec des membres du Conseil régional et propose d'intervenir en faveur de l'université. Il souhaiterait à cet effet être destinataire d'une note explicative de Bordeaux 3 sur le sujet.



#### **IV - PAGES RECHERCHE DU SITE INTERNET : DEMANDE DE FINANCEMENT COMPLEMENTAIRE**

Mme BEGHAIN intervient pour expliquer que la mise en ligne d'une page recherche en anglais et en espagnol sur le site internet, prévue en 2012, est suspendue. Elle signale cependant que le coût estimé pour la traduction avait été sous-évalué. Elle souhaiterait que le conseil se prononce simplement sur le principe d'une augmentation de l'enveloppe budgétaire consacrée à ce travail.

M. REVAUGER demande quel était le montant envisagé.

Mme BEGHAIN répond qu'il était de 1 500 euros.

M. REVAUGER estime qu'il vaudrait mieux reporter cette demande et attendre de connaître la somme exacte demandée.

#### **V - DOSSIER JEUNE ENTREPRISE UNIVERSITAIRE**

M. LE BLANC annonce que M. BAUDRY, qui a traité le dossier lors de sa vice-présidence, viendra exposer le dossier lors du prochain CS.

#### **VI - DEMANDE DE SOUTIEN DE COLLOQUE**

M. LE BLANC présente la demande de soutien auprès de la Région des équipes d'accueil CLIMAS (Cultures et Littératures des Mondes Anglophones) et la FRE EEE (Europe Européanité Européanisation) pour l'organisation d'un colloque intitulé « Se construire dans l'interlangue ».

La demande est approuvée à l'unanimité.

#### **VII - DEMANDE DE RATTACHEMENT A L'ECOLE DOCTORALE MONTAIGNE HUMANITES**

M. LE BLANC annonce que la demande de rattachement à l'Ecole Doctorale de Mme Marie-Thérèse URVOY est ajournée.

#### **VIII - QUESTIONS DIVERSES**

M. DESCHAMPS signale la situation des doctorants qui font des communications dans des colloques dont certains sont éloignés, ce qui pose le problème du remboursement de leurs frais de transport.

M. RAMBAUD répond que la réglementation ne prévoit pas ces déplacements dans le cadre d'ordres de missions.

M. SINGARAVELOU estime qu'il faudrait trouver une solution pour dédommager ces étudiants.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 17H00.

L'Administrateur provisoire



SINGARAVELOU